



<b>Intitulé de la formation :</b>	<b>Fiscalité des dirigeants de PME et fiscalité de l'entreprise individuelle</b>
<b>Date :</b>	<b>25 novembre 2025</b>
<b>Organisme :</b>	<b>IFAURA</b>

<b>Cycle :</b>	<b>Fiscal</b>
<b>Positionnement à l'entrée :</b> - <b>Public / niveau requis :</b>	<b>Expert-comptable, collaborateur Avocat / Notaire</b>
<b>Prérequis :</b>	<b>Aucun</b>

### Objectif opérationnel :

La fiscalité des dirigeants de PME est en souvent très complexe étant donné qu'elle met en œuvre de nombreux régimes de droit qui comportent des possibilités d'option pour d'autres régimes. Du choix du régime fiscal de l'entreprise découlent de nombreuses conséquences pour l'imposition des dirigeants.

Le droit fiscal incite à choisir entre le régime de l'IR et celui de l'IS. La fiscalité de l'entreprise individuelle et des sociétés de personnes est simple mais elle a été modifiée par la suppression de la théorie du bilan et par la création de l'EURL (avec possibilité d'assimilation à l'EURL avec assujettissement à l'IS). Le régime de l'IS au taux réduit des PME et les diminutions prévues des taux accompagné des règles régissant les distributions des dividendes donne à ce régime un attrait nouveau malgré les dispositions en matière de charges sociales. Le régime de l'IS induit des règles favorables d'imposition des plus-values sur cessions de titres depuis le PFU.

### Contenu de la formation :

#### 1. Le choix du régime fiscal de l'entreprise

- Le régime juridique de l'entreprise induit généralement son régime fiscal mais il peut exister des options à exercer (IR ou IS)
- Les conséquences de l'assimilation de l'entreprise individuelle à une EURL : un choix fiscal

#### 2. La fiscalité de l'entreprise soumise à l'IR et la fiscalité de son dirigeant

- Les règles générales propres aux BIC (les régimes fiscaux, l'imposition des revenus, l'imposition de l'EURL ; la suppression de la théorie du bilan, etc.)

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



- Les régimes d'exonérations "partielle" ou "totale" des bénéfices (ZRR, ZFU, etc.)
- Les points particuliers propres au régime des BIC (gestion des déficits professionnels et non professionnels, impositions et exonérations des plus-values professionnelles ; conséquences fiscales du compte de l'exploitant débiteur, etc.)

### 3. La fiscalité de l'entreprise soumise à l'IS et la fiscalité de son dirigeant

- La détermination et l'imposition des résultats de l'entreprise soumise à l'IS (et la gestion des déficits)
- L'imposition des revenus des dirigeants (distributions de dividendes et rémunérations)

### 4- La fiscalité du financement de l'entreprise et des investissements

- La déduction des frais financiers d'acquisition
- L'imposition des produits de placements financiers à revenus fixes

### 5- Les « outils » fiscaux à la disposition du dirigeant de PME

- Les plus-values sur valeurs mobilières (sursis et reports, etc.)
- L'épargne investie dans l'entreprise (réduction d'impôt, etc.)
- Les « apports-cessions » et la constitution de la société holding
- L'inscription des titres sur un PEA (si les conditions sont remplies)
- Les choix d'investissement dans l'immobilier de l'entreprise

#### Moyens pédagogiques et techniques :

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

#### Modalités de formation :

- Formation en présentiel

#### Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

**Modalités d'organisation :**

- **Lieu** : POMO Hôtel – 16 Avenue de Kimberley – 38130 Echirolles
- **Durée** : 7 h
- **Horaire** : de 9h à 17h
- **Groupe** : 20 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarif expert -comptable** : 300€ HT / 360€ TTC par personne
- **Tarif Avocat / Notaires** : 340€ HT / 408€ TTC par personne

**Engagements :**

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

**Accessibilité :**

**Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.**

**Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale**

**Conditions de déroulement :**

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuite

**Conditions générales de ventes :**

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

**Contacts :**

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

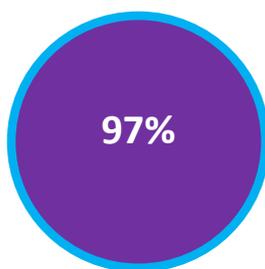
Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

**Indicateurs de résultats** (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2024 :

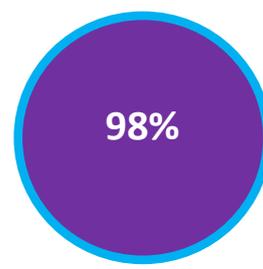
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques abordés sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.